

Réformes territoriales, réformes de l'Etat : une refonte complète de l'action publique

Le gouvernement a entrepris une vaste réforme de l'organisation de l'action publique. Thierry Mandon, secrétaire d'Etat à la fonction publique a établi une « revue des missions » avec une volonté affichée de faire correspondre les réformes territoriales et celle en préparation sur l'action de l'Etat. Cette « revue des missions » est supposée délimiter le champ des services publics en dehors de la justice et de la santé traitée de manière autonome. La FSU défend l'idée de services publics, garant de l'égalité entre les citoyens, entre les territoires, de l'intérêt général. Ces réformes ne sont pas finalisées.

Après un premier volet créant les métropoles (janvier 2014) puis un second créant de nouvelles régions pour janvier 2016, la loi pour une Nouvelle Organisation des Territoires de la République (N.O.T.R.E) définira les compétences des différentes collectivités territoriales. Cette redéfinition de l'action publique se fait sans transparence, dans la précipitation, dans un contexte de réduction massive des dotations et de transferts de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales. L'élection des conseils départementaux sans délimiter par la loi les compétences de cette assemblée est un déni de démocratie.



Nous saurons en juillet les décisions relatives à l'éventuelle fusion des académies de Caen et de Rouen ; les impacts sur d'autres services déconcentrés de l'Etat tels les DREAL chargé de l'environnement, les DRAC pour la culture, les CROUS dans l'enseignement supérieur ou encore les services de l'emploi.

La FSU exige la transparence. Elle s'oppose à des fusions qui desserviraient à la fois les usagers et les personnels et elle prendra toutes les initiatives pour construire une réponse syndicale. Passage en revue de quelques questions

Des politiques économiques régionales harmonisées ?

Le Conseil régional devrait conserver dans la loi Notre ses compétences en matière de direction de l'économie, de formation professionnelle dans le cadre du Service Public Régional de l'Orientation et de la formation (S.P.R.O), de gestion matérielle des lycées. Pour l'heure, si les exécutifs régionaux affichent une harmonie de façade, les réalités sont nettement plus contrastées.

Le projet économique commun est bien délicat à cerner avec des territoires aux profils très différents. Comment prendre en considération à la fois le développement de la vallée de la Seine urbaine, marquées par des héritages industriels successifs parfois en crise et les espaces ruraux et/ou touristiques de l'Orne ou de la Manche ?

Les réponses formulées sur le développement de l'axe Paris Seine Normandie peuvent se comprendre sans convaincre sur sa capacité à susciter un développement des espaces bas normands. De même, l'hyperspécialisation dans quelques filières économiques dont l'énergie favorise les grands groupes industriels mais ne suffit pas pour permettre un développement massif de l'emploi.

Service Public Régional d'Orientation (SPRO): une fusion à marche forcée ?

La loi du 5 mars 2014 donne à la région le pilotage des actions de formations professionnelles initiales ou continue, publiques ou privées et celui de l'orientation. Elle débouche en région sur une organisation complexe qui doit permettre le dialogue entre l'Etat (formation initiale), les organismes publics ou privés prestataires de formation professionnelle (CFA, GRETA, université, lycées pro...). Les représentant-e-s de la FSU sont, dans ces instances, vigilants à ce que n'apparaissent pas de conflits d'intérêts et à un traitement équitable du service public de formation

La FSU a aussi obtenu la reconnaissance d'une spécificité de « l'orientation scolaire » destinée aux collégiens, des lycéens et des étudiants par rapport à « l'orientation professionnelle » pour les salariés.

Cette loi s'est traduite par la création d'un SPRO bas normand et d'un SPRO haut normand. Ces structures affichent des méthodes et des orientations différentes pour les 2 régions : manière de passer des commandes de formations, apprentissage....

Les SPRO en création ont vocation à être provisoire et leur fusion exige un important travail de concertation. Ce n'est pas la voie qui sera suivie. L'annonce de la création d'un SPRO normand pour le 2 juillet prochain avant la fusion des 2 régions interroge profondément sur la méthode comme sur la pertinence du travail d'harmonisation. Projet commun ? Poursuite de l'existant dans une forme de cohabitation ? Placés devant les faits accomplis, nous n'avons aucune visibilité ?



Dialogue social : 4 Heures chrono

Mieux que Jack Bauer, le préfet pré-préfigurateur, Maccioni et le recteur coordonnateur, Prochasson, nommés tous les 2 en conseil des ministres le 22 avril 2015. Le premier, de Rouen, est chargé d'organiser les services de l'Etat dans le cadre de la nouvelle région. Le second, de Caen, examine l'hypothèse très plausible d'une fusion des académies. Les questions sont majeures. Quel accès des usagers aux services public ? Quelles politiques publiques ? Quelles installations géographiques des services déconcentrés ? Quelles conséquences de mutualisation de services pour les personnels : mobilités géographiques, fonctionnelles (changement de métiers), avenir des contractuels? Quelle gestion des personnels ? Pour examiner ces questions, ces personnages ont «royalement » convié l'ensemble des organisations syndicales à 2 fois 2 heures : dans « une instance interministérielle de dialogue social informel » le 12 mai et le 18 juin pour le préfet et à un CTA et à une réunion le 25 juin à Honfleur pour les Recteurs. N'est pas super héros qui veut! C'est l'idée même de dialogue social qui est vidée de son sens. IL faut corriger le tir.

AESH :contre le transfert aux collectivités territoriales

La FSU avait salué la création en 2014 des Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap. Ce nouveau statut permet aux AVS/ assistants d'éducation exerçant un accompagnement d'élèves depuis 6 ans d'obtenir un CDI. Pour la FSU, cela constituait une première étape de reconnaissance d'un vrai métier de la fonction publique autour de l'accompagnement des personnes. Cela permettait aussi de dégager des éléments de professionnalisation de ces personnels : diplôme requis, formations à développer, pratiques professionnelles à harmoniser ...

A peine créée, les AESH passeraient dans la « revue de mission » du ministère de l'éducation aux collectivités territoriales. Ce choix, s'il était confirmé, serait significatif d'une faiblesse de réflexion sur les missions d'aides aux élèves mais aussi générateur d'inégalités territoriales.



18 juin : comité interministériel

Grand messe dans les salons de la préfecture. 3 préfets dont le pré-figurateur. L'ensemble des organisations syndicales a déploré une réforme à la hussarde, une absence de lisibilité des procédures en cours au sein des services déconcentrés de l'Etat. Le parterre de responsables ressources humaines qui entoure le préfet montre l'objectif premier de cette réforme des services de l'Etat prévue sur 3 ans : faire des économies d'échelle ici d'emplois. Le préfet ne répond à aucune des questions posées sur la vision des services publics.

Les directions régionales sont chargées d'organiser « un macro-organigramme » avec des propositions d'organisation et de localisation des services à remonter pour le 30 juin au 1^{er} ministre qui annoncera ces décisions au conseil des ministres le 29 juillet. Un grand moment d'autisme !

Dangers pour les personnels

Danger d'abord pour les personnels précaires qui pourraient être les premières cibles des « économies d'échelles ».

Danger pour l'ensemble des personnels travaillant dans les services centraux tant au conseil régional que dans les services déconcentrés de l'Etat. Le gouvernement dit à la fois que ces réformes ne provoqueront pas une mobilité géographique des personnels mais crée une indemnité pour les gérer. Comprenez qui pourra !

Lors du CAEN du 8 juin, le Recteur de l'académie de Rouen, sur un questionnaire de la FSU, a annoncé que les décisions relatives à la fusion des académies seraient formalisées en juillet sous la forme « d'une feuille de route donnée par le gouvernement. Elle n'a, en revanche, nullement exclu